



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lagarrigue

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Christelle Cabanis

Nombre de conseillers: 19 ; présents : 16 (dont 1 retardataire); absents : 3 ; votants : 18

Présents : Mesdames Martine Piovesan, Christelle Cabanis, Nathalie Blanc, Claire Julien (arrivée à 19h15), Jocelyne Bonnet, Stéphanie Emile-dit-Bigas, Fabienne Dauzats, Sandrine Boutié
Messieurs Vincent Colom, Christophe Castanet, Bernard Azam, Bernard Houles, Cédric Micoulaud, Daniel Albert, Jean-Louis Collet et Raymond Ortin.

Absents excusés : M. Christian Bru (pouvoir à B.Houlès), Pierre Escouboué (pouvoir à B.Azam)

Absente : Laura Foulquier

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de gestion 2017 du budget principal et du budget assainissement
- Présentation des comptes administratifs 2017 du budget principal et du budget assainissement
- Affectation de résultats de l'exercice 2017
- Plan rectificatif de financement du projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire
- Achat d'un terrain rue de la Plantade
- Rentrée scolaire 2018 : nouvelle organisation de la semaine de travail
- Choix de l'assurance dommage-ouvrage pour les travaux du groupe scolaire
- Modification du tableau des effectifs du personnel communal
- Location d'un terrain communal
- Convention de servitude avec ENEDIS
- Informations et questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Approbation des comptes de gestion 2017

Les comptes de gestion 2017 du budget principal et du budget assainissement établis par la trésorerie générale du Tarn sont déclarés, par le percepteur, conformes aux comptes administratifs.

Vote à l'unanimité (Claire Julien est absente)

Présentation des comptes administratifs 2017 du budget principal et assainissement

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur l'année écoulée.

Le compte administratif 2017 du **budget principal** fait apparaître un résultat **excédentaire en section de fonctionnement** de **190 721.55 €** et un résultat excédentaire en section d'investissement de 2 508.98 €.

Le compte administratif 2017 du **budget assainissement** fait apparaître un résultat **excédentaire en section d'exploitation** de **9 469.85 €** et un résultat excédentaire en section d'investissement de 1 192.68€.

(le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote)

Vote à l'unanimité

Affectation de résultats de l'exercice 2017

Budget principal : A l'excédent de fonctionnement d'un montant de 190 721.55 € s'ajoute l'excédent antérieur reporté de 50 000 €, soit 240 721.55 € ventilé sur le budget primitif 2018 de la façon suivante : 190 721.55 € affectés en investissement et 50 000 € reportés en recettes de fonctionnement.

Budget assainissement : l'excédent d'exploitation de 17 968.67 € est reporté en recettes d'exploitation sur le budget primitif 2018.

Vote à l'unanimité

Plan de financement rectificatif des travaux du groupe scolaire

Suite à la validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) en date du 13 juillet 2017, un nouveau plan de financement des travaux du groupe scolaire est proposé au Conseil Municipal. Pour la réalisation de ce projet dont le montant total prévisionnel s'élève à **1 538 337 € HT**, la commune aurait un reste à charge de **553 286 €** en considérant les participations suivantes :

- du Département au titre du Fonds de Développement des Territoires (FDT) à hauteur de **369 985 €**
- de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de **538 418 €**
- de la Région au titre du Contrat Régional Unique (CRU) à hauteur de **24 324 €** et du FRI (Fonds Régional d'Investissement) à hauteur de **21 000 €**.
- de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet au titre du CRU à hauteur de **24 324 €**
- des Sénateurs au titre de la dotation parlementaire à hauteur de **7 000 €**

Vote à l'unanimité

Achat d'un terrain rue de la Plantade

Dans une projection d'aménagement derrière la nouvelle maternelle du groupe scolaire, la commune envisage d'acquérir une partie de terrain appartenant à M & M^{me} Emile-dit-Bigas. La surface estimée est de 82 m² dont le prix de vente est fixé à 6 037 € TTC.

(Stéphanie Emile-dit-Bigas quitte la salle, n'assiste pas aux échanges et ne prend pas part au vote)

Vote à l'unanimité

Rentrée scolaire 2018 : nouvelle organisation de la semaine de travail

L'enquête effectuée en septembre dernier auprès des parents d'élèves, révélait que 75 % d'entre eux étaient favorables au retour de la semaine de 4 jours de travail dès la rentrée 2018.

Le Conseil d'École qui s'est réuni le 17 octobre 2017 a également émis un avis dans ce sens.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette nouvelle organisation du temps scolaire dès la rentrée prochaine.

Vote à l'unanimité



Choix de l'assurance pour les travaux du groupe scolaire

Concernant l'assurance dommage-ouvrage pour les travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire, le Conseil Municipal a choisi l'offre de la compagnie AXA avec une option tout risque chantier pour un coût provisoire de 16 950,50 € TTC.

Vote à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

A compter du 1^{er} avril 2018, un agent technique est promu à un avancement à l'ancienneté passant au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe.

Vote à l'unanimité

Location d'un terrain communal

Pour développer leur activité, les propriétaires de la salle « el barrio de Paquita » ont formulé une demande de location d'une partie du terrain communal proche de la station d'épuration, dont la surface est estimée à environ 500 m². Le prix de location est fixé à **1000 € annuel par un bail précaire et révocable**.

Vote à l'unanimité

Convention de servitude avec ENEDIS

La commune est amenée à conclure une convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'une canalisation souterraine sur 3 parcelles rue Jacques Brel.

Vote à l'unanimité